

COMPTE RENDU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 15 avril 2021

Date de convocation : 9 avril 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril à 19 heures 45, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), et selon l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 s'est réuni par visioconférence le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs sous la présidence de Madame Diane ROULAND, Présidente

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

COMMUNE	TITULAIRES	Absents	Présents	pouvoir donné à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)
AVERTON	PICHONNIER Jean-Paul		X	
BOULAY LES IFS	LEGAY YVES	X		
CHAMPFREMONT	PIQUET Patrick		X	
CHEVAIGNE DU MAINE	ROULLAND Claude		X	
COUPTRAIN	FRANCOIS Pascal	X		
COURCITE	DAUVERCHAIN Yves		X	
	POIDVIN Philippe		X	
CRENNES SUR FRAUBEE	de POIX Loïc	X		Pouvoir donné à D. ROULAND
GESVRES	DUVALLET Denis	X		
JAVRON LES CHAPELLES	LEDAUPHIN Didier		X	
	RATTIER Daniel		X	
	RAMON Stéphanie	X		Présente après les votes
LA PALLU	LEBLANC Sylvain		X	
LE HAM	ROULAND Diane		X	
LIGNIERES ORGERES	LELIEVRE Raymond		X	
	GRAND Daniel		X	
LOUPFOUGERES	BOURGAULT Dominique	X		
MADRE	BLANCHARD Bernard	X		
NEUILLY LE VENDIN	CHESNEAU Daniel	X		
PRE EN PAIL SAINT SAMSON	GESLAIN Denis		X	
	MILLET Marie Renée	X		
	DUPLAINE Loïc	X		
PRE EN PAIL SAINT SAMSON	LÉPINAY Michelle		X	
	TRICOT Serge		X	
	LAMARCHE Isabelle	X		Pouvoir donné à D. GESLAIN
RAVIGNY	MAIGNAN Guy		X	
SAINT AIGNAN DE COUPTRAIN	BLANCHARD Geneviève		X	
SAINT AUBIN DU DESERT	RAGOT Samuel		X	
SAINT CALAIS DU DESERT	GUILMEAU Henri		X	

COMMUNE	TITULAIRES	Absents	Présents	pouvoir donné à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)
SAINT CYR EN PAIL	LECOURT Jean-Luc		X	
SAINT GERMAIN DE COULAMER	DILIS Alain	X		
SAINT MARS DU DESERT	SAVER Gaspard		X	
SAINT PIERRE DES NIDS	D'ARGENT Philippe		X	
	CHANTEPIE Charline		X	
	SAVAJOLS Dominique		X	
	IDRI-HUET Fatiha		X	
	LEBLOND Henri		X	
VILLAINES LA JUHEL	LENOIR Daniel		X	
	CAILLAUD Pascal		X	
	CHAILLOU Laëtitia		X	
	BREHIN Eric		X	
	BESSE Marie-Françoise		X	
	LESAULNIER Régine		X	
	BERG Alain		X	
	LEFEVRE Pascaline	X		
VILLEPAIL	BLOTTIERE Alain		X	

Excusés :

M. Alain DILIS

M. Daniel CHESNEAU

Pouvoirs :

M. Loïc de POIX donne pouvoir à Mme Diane ROULAND

Mme Isabelle LAMARCHE donne pouvoir à M. Denis GESLAIN

Secrétaire de séance :

M. Samuel RAGOT

Membres en exercice	46	Membres présents	33	Quorum	16
Nombre de procuration	2	Membres votants	35		

Arrivée de Madame Stéphanie RAMON après le vote.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du Secrétaire de Séance	4
2. Compte rendu séance précédente.....	4
3. Informations de la présidente	4
4. Contrat de transition écologique (CTE) : validation des actions et engagement du dispositif	4
5. Audit de mise en conformité des déchèteries - Financement.....	8
6. Questions diverses	8

1. Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., le Conseil de Communauté procède à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur Samuel RAGOT est désigné l'unanimité.

2. Compte rendu séance précédente

La Présidente soumet à approbation le compte rendu du Conseil de Communauté en date du 1^{er} avril 2021. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Informations de la présidente

Madame ROULAND invite monsieur Antoine SALIOU à se présenter, directeur des services techniques de la CCMA nouvellement en poste arrivé le 9 avril, il vient d'une autre collectivité « les Coëvrons » ou il avait la responsabilité de la régie des eaux (eau potable, assainissement collectif et non collectif)

4. Contrat de transition écologique (CTE) : validation des actions et engagement du dispositif

Le Conseil,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les Arrêtés Préfectoraux n°2013143-008 du 23 mai 2013 portant création de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (CCMA) ;

Vu la suite favorable apportée par le ministère à la candidature de la CCMA pour intégrer la démarche de contrat de transition écologique (CTE) ;

Vu la délibération 2020CCMA085 du 10 septembre 2020 définissant le cadre général dans lequel le Contrat de Transition Ecologique doit être élaboré avec les services de l'Etat et les partenaires de la CCMA ;

Vu la délibération 2020CCMA086 du 10 septembre 2020 portant création d'un comité des partenaires ;

Vu la délibération 2020CCMA115bis approuvant le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt CTE pour identifier les acteurs et projets locaux en lien avec le CTE ;

Considérant les réunions de co-construction du CTE avec les communes membres et les acteurs du territoire ;

Considérant l'avis favorable du Comité des partenaires réuni le 7 avril 2021 ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1 - Engagement

D'APPROUVER le projet de Contrat de Transition Ecologique, engageant l'ensemble des acteurs du territoire :

- à prendre en compte la transition écologique dans ses actions et projets, afin d'accompagner la transformation du modèle de développement du territoire,
- à mener des actions de sensibilisation auprès des acteurs locaux et des partenaires, à les soutenir dans leurs initiatives et accompagner et développer les actions existantes,
- à fédérer l'ensemble des acteurs du territoire et les partenaires institutionnels et privés autour de cette stratégie prospective,

Article 2 - Axes

DE VALIDER les axes suivants du contrat, se déclinant en ensembles d'actions, s'inscrivant dans le fil rouge «la transition écologique, levier de développement, d'attractivité et de résilience au service des acteurs locaux» :

- Axe 1 : Revitaliser le territoire par la transition écologique
 - Développer des services de proximité
 - Intégrer l'écologie dans l'aménagements des centres bourgs
 - Favoriser la rénovation énergétique et l'éco construction des bâtiments

- Axe 2 : Développer les activités et services contribuant à la transition écologique
 - Soutenir les activités économiques et associatives en lien avec la transition écologique
 - Développer et soutenir l'agro écologie et la consommation de proximité.
 - Développer l'économie circulaire

- Axe 3 : Tendre vers l'autonomie énergétique
 - Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles
 - Développer la production d'énergie renouvelable
 - Développer les mobilités actives et durables

- Axe 4 : Préserver le patrimoine naturel et les ressources du territoire
 - Protéger et valoriser les paysages et le bocage
 - Connaitre et préserver la biodiversité
 - Protéger la ressource en eau

Article 3 - COPIL

DE TRANSFORMER le Comité des Partenaires défini le 10 septembre 2020 par délibération 2020CCMA086 en Comité de Pilotage (COPIL) qui pilotera le contrat et fera l'analyse et validera les projets proposés.

Article 4 – Appels à projets

D'AUTORISER la Présidente à lancer des appels à projets permettant d'amender le CTE tout au long de sa mise en œuvre, par des actions complémentaires poursuivant le même objectif,

Article 5 – Signature CTE

D'AUTORISER la présidente à signer le CTE avec l'Etat et ses partenaires, et d'en faire la promotion auprès des partenaires institutionnels et privés, et des acteurs locaux (habitants, associations, agriculteurs, entreprises, restaurateurs, hôteliers et artisans, et tous porteurs de projets socio-économiques) et de les solliciter afin qu'ils puissent, chacun à leurs niveaux, y contribuer,

Article 6 - Signature

D'AUTORISER la présidente à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Echange des élus

Mme ROULAND remercie les vice-présidents, les élus des communes et des commissions, Cyril Couroussé qui ont travaillé sur le CTE pour enrichir ce projet.

Elle souligne l'accompagnement des services de l'état, Madame la sous-préfète et ses services pour la concertation organisée dans des conditions difficiles du fait de la crise sanitaire.

- Un Contrat pour faciliter et accélérer les projets en lien avec la transition écologique sur le territoire
- Un Contrat cosigné par l'Etat, le Département, la Région, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, la Banque des Territoires
- Une Charte d'engagement que tout acteur local (communes, entreprises ...), partenaire, peut-être invité à signer

- Un Contrat signé pour 4 ans, qui s'intégrera dans le CRRTE (contrat chapeau)

La CCMA a reçu 83 dossiers.

Montant total des projets matures prévus à la signature du CTE : **15 115 009,54 €**

FINANCEUR	MONTANT PREVISIONNEL CTE
ETAT	3 370 115 €
DEPARTEMENT	497 124 €
REGION	1 980 053 €
ADEME	510 000 €
AELB	537 500 €
AUTRES FINANCEMENTS	207 300 €
AUTOFINANCEMENTS ET EMPRUNTS	8 012 917,54 €

AXE 1 : REVITALISER LE TERRITOIRE PAR LA TRANSITION ECOLOGIQUE = **8 130 723,54 €**

10 PROJETS MATURES

12 PROJETS A FAIRE MURIR

1 CONTRIBUTION

FINANCEUR	MONTANT PREVISIONNEL CTE
ETAT	2 975 551 €
DEPARTEMENT	178 738 €
REGION	1 712 853 €
ADEME	90 000 €
AELB	
AUTRES FINANCEMENTS	127 000 €
AUTOFINANCEMENTS ET EMPRUNTS	3 046 581,54 €

Axe 2 : Développer les activités et services en lien avec la transition écologique = **1 337 331,00 €**

9 PROJETS MATURES

15 PROJETS A FAIRE MURIR

FINANCEUR	MONTANT PREVISIONNEL CTE
ETAT	225 600 €
DEPARTEMENT	21 500 €
REGION	189 500 €
ADEME	85 000 €
AELB	

AUTRES FINANCEMENTS	12 000 €
AUTOFINANCEMENTS ET EMPRUNTS	803 731 €

Axe 3 : Tendre vers l'autonomie énergétique = **4 556 000,00 €**

8 PROJETS MATURES

11 PROJETS A FAIRE MURIR

FINANCEUR	MONTANT PREVISIONNEL CTE
ETAT	143 600 €
DEPARTEMENT	158 686 €
REGION	50 000 €
ADEME	335 000 €
AELB	
AUTRES FINANCEMENTS	55 000 €
AUTOFINANCEMENTS ET EMPRUNTS	3 813 714 €

Axe 4 : Préserver le patrimoine naturel et les ressources du territoire = **1 090 955,00 €**

5 PROJETS MATURES

9 PROJETS A FAIRE MURIR

1 CONTRIBUTION

FINANCEUR	MONTANT PREVISIONNEL CTE
ETAT	25 364 €
DEPARTEMENT	138 200
REGION	27 700
ADEME	
AELB	537 500
AUTRES FINANCEMENTS	13 300 €
AUTOFINANCEMENTS ET EMPRUNTS	348 891 €

Monsieur RAGOT confirme l'importance des aides proposées par le CTE mais concernant son projet, il déplore que les isolants (matériaux indispensables dans la rénovation énergétique) aient subi une forte hausse des fournisseurs. Cela signifie que les aides ne vont pas aux porteurs de projets mais aux fournisseurs.

Tableau joint : PROJET DE CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA CCMA - CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 AVRIL 2021

5. Audit de mise en conformité des déchèteries - Financement

Le Conseil,

VU les Arrêtés Préfectoraux n°2013143-008 du 23 mai 2013 portant création de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (CCMA) et n°2016M111 du 31 mai 2016 portant statuts de cette dernière ;

Le Conseil d'Exploitation de la régie à autonomie financière Déchets a considéré nécessaire la réalisation d'un audit sur les déchèteries du service. La réglementation des mises aux normes des déchèteries a considérablement évolué ces dernières années, des travaux ont été effectués et il s'avère nécessaire de vérifier les obligations en termes de réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Cette action est intégrée au Contrat de Transition Ecologique de la Communauté de Communes.

Le coût de cette étude peut être soutenu dans le cadre d'une aide à l'ingénierie de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires destinée aux collectivités locales.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant :

DEPENSES	Montant en € HT	RESSOURCES	Montant en € HT
Etudes Audit	50 000	ETAT -ANCT	40 000
		Fonds propres	10 000
TOTAL	50 000		50 000

DECIDE à l'unanimité

Article 1 projet

D'APPROUVER la mise en œuvre du projet tel qu'exposé ci-dessus ;

Article 2 plan de financement prévisionnel

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-dessus :

Article 3 Subventions

DE SOLLICITER les subventions auprès des partenaires identifiés dans le plan de financement ci-dessus ;

Article 4 Signatures

DE DONNER tous pouvoirs à Madame la Présidente pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Echange des élus

Les services de la DREAL ont fait différentes remarques sur les déchèteries du territoire qui amène à faire réaliser un audit afin de savoir sur quels points l'action de la CCMA doit porter

6. Questions diverses

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Mme ROULAND interroge les élus sur leur avis concernant l'opportunité de mettre en place un dispositif en faveur des habitants du territoire pour une aide financière à la réhabilitation et à la rénovation énergétique de l'habitat.

M. MAIGNAN a adressé des habitants à la CCMA est-ce trop tôt ?

Mme ROULAND rappelle les permanences à la CCMA du PRIS et notamment de SYNERGIES qui aide, donne des conseils.

Les présidents des EPCI se sont réunis et travaillent sur une PTRE (Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique), il s'agit d'un groupe qui réunirait Mayenne Communauté, Les Coëvrons, le Bocage Mayennais et l'Ernée et proposerait des conseils aux habitants, notamment des audits de logements. L'objectif étant que les habitants aient un logement décent sans qu'il soit un gouffre financier.

Un dossier sera présenté lors d'un prochain Bureau.

PLUi

M. RATTIER fait part de son inquiétude sur l'avancée du PLUi et notamment le peu de terre constructibles. Il demande que Mme la Présidente intervienne auprès de l'état pour autoriser un développement plus important.

Mme ROULAND a demandé un RV avec le préfet à ce sujet. Elle précise qu'un travail de concertation est en cours entre la DDT, la chambre d'agriculture et la CCMA et qu'une réunion est prévue la semaine prochaine.

Mme ROULAND confirme que les POS des communes sont caducs et qu'il faut être désormais rapides pour proposer le PLUi mais les services de l'état mettent en demeure d'avoir une augmentation démographique du territoire en cohérence avec le PLUi. C'est difficile.

M. GESLAIN regrette qu'il y ait eu des réunions publiques sur le sujet et qu'il faille désormais expliquer qu'il y a une baisse importante des parcelles constructibles.

M. LEDAUPHIN manifeste son inquiétude. Le CTE c'est très bien mais que c'est une démarche sur 4 ans alors que le PLUi, la collectivité s'engage sur les 15 prochaines années

COVID 19

Mme ROULAND précise que les chiffres en Mayenne et sur notre territoire ne sont pas bons, ils sont à la hausse. Elle invite l'ensemble des élus à prendre soin d'eux.

Fin de la séance à 19h40